

Province de **LIEGE**
Arrondissement de **WAREMME**

C.C.P. : 000-0025082-56
BELFIUS : 091-000444209

Tél. : 04/259.92.50
Fax : 04/259.41.14

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE Rue Albert 1^{er}, 16
--

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 AOUT 2022

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;

Mmes et MM. J-M. ROUFFART, P. BRICTEUX, M. VAN EYCK-GEORGIEN, D. KELLECI, Echevins ;

M. J-F. WANTEN, Président du CPAS et Conseiller communal ;

Mmes et MM. G. BINET, C. SERVAIS ~~L. ALFIERI~~, ~~N. DELVAUX~~, P. LEMESTRE, M-E. HAIDON, ~~A. LEJEUNE~~, ~~P. FIERENS~~, T. VELLE, ~~T. BELTRAN MEJDO~~ et S. SHIRIMBERE, Conseillers communaux ;

Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.

Excusé : M. FIERENS.

SEANCE PUBLIQUE

1. Plan d'investissement communal (PIC) et Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) 2022-2024. Adoption.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'en ce qui concerne le PIC, il s'agit de travaux qui doivent être réalisés dans la rue de la Bourse, que pour pouvoir faire fonctionner l'égouttage, il fallait que l'AIDE accepte d'investir pour installer une station de pompage. Il signale que ces travaux auront vraisemblablement lieu en 2024. Pour ce qui est des autres projets, ils ont trait au PIMACI :

- Création de trottoirs rue Noiset et Campagne d'Oulhaye ;
- Création de bandes cyclables suggérées (Monsieur le Bourgmestre énumère les différents itinéraires) ;
- Création de trottoirs rues Croix Hencotte, du Vicinal et du Centre.

Monsieur LEMESTRE demande s'il n'est pas envisageable de créer un trottoir rue de l'Orangerie vers Engis car c'est un endroit dangereux.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il a fallu faire des choix et que la philosophie du Collège est de liasonner les différents hameaux.

Monsieur VELLE voudrait savoir pourquoi on parle de pistes cyclables suggérées.

Monsieur BRICTEUX indique qu'en fait ce type de marquage est dénommé ainsi.

Madame SHIRIMBERE demande si ces investissements seront réalisés avant 2024.

Monsieur le Bourgmestre répond affirmativement.

Madame HAIDON donne lecture du courrier du Ministre relatif à la problématique de la drève.

Ce courrier est annexé au procès-verbal.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le décret wallon du 04/10/2018 modifiant celui du 06/02/2014 relatif au droit de tirage concernant les Plans d'Investissements Communaux ;

Vu le courrier du 31/01/2022 du Ministre wallon du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville transmettant une circulaire reprenant les priorités régionales, les investissements éligibles ainsi que les détails pratiques pour le PIC 2022- 2024 ;

Vu le courrier du 18/02/2022 du Ministre wallon du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures, transmettant une circulaire complétant l'arrêté ministériel du 29/11/2021 octroyant une subvention aux villes et communes dans le cadre du PIMACI ;

Vu le courrier du 11/12/2018 de la Ministre wallonne des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives annonçant l'allocation d'un subside à la commune de 300.294,42 € pour la mise en œuvre du PIC relatif à la programmation 2019-2021 ;

Vu que qu'il ressort de ces courriers que l'allocation octroyée à la Commune pour le PIC 2022-2024 s'élève à **311.058,60 €** et que celle relative au PIMACI est de **87.194,45 €** ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'adopter le plan d'investissement communal 2022-2024 (PIC 2022-2024) et le Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité 2022-2024 (PIMACI 2022-2024) et de le transmettre à l'Administration régionale pour le 18/08/2022 au plus tard ;

Vu les investissements repris dans le tableau annexé à la présente délibération :

1. Réfection et égouttage de la rue de la Bourse : **1.022.503,30 €TVAC** ;
2. Création de trottoirs rue Noiset et Campagne d'Oulhay : **188.068,10 €TVAC** ;
3. Création de bandes cyclables : **68.653,46 €TVAC** ;
4. Création de trottoirs rues Croix Hencotte, du Vicinal et du Centre : **85.851,98 €TVAC** ;

A l'unanimité :

ADOpte le Plan d'investissement communal (PIC) et le Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) 2022-2024 repris dans le tableau annexé à la présente délibération.

2. Comptabilité CPAS. Comptes annuels de l'exercice 2021. Adoption.

Monsieur WANTEN indique que le compte du CPAS a été approuvé à l'unanimité le 27/06/2022 par le Conseil de l'Action Sociale. Il donne lecture du rapport établi par la Directrice financière.

Monsieur WANTEN quitte la séance pendant l'examen du compte et le vote sur celui-ci.

Madame HAIDON demande si au niveau de l'intervention communale, on a déjà une idée de la quote-part 2023.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on ne possède pas encore assez de visibilité.

Monsieur WANTEN, Président du CPAS, s'est retiré de la séance pendant l'examen des comptes et le vote sur ceux-ci.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le décret du 23/01/2014 modifiant certaines dispositions de la loi du 08 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu plus particulièrement l'article 112 ter de la loi du 08/07/1976 tel qu'inséré par le décret du 23/01/2014 ;

Considérant que les actes du CPAS portant sur le Compte doivent être soumis à l'approbation du conseil communal ;

Vu les Comptes annuels du CPAS de l'exercice 2021 arrêtés par le Conseil de l'Action sociale en séance du 27/06/2022 ;

Vu que ces Comptes ainsi que les annexes sont parvenus complets à la commune ;

Vu le rapport annuel établi par la Directrice financière du CPAS et communiqué au Conseil communal ;

Considérant que les Comptes sont conformes à la loi ;

A l'unanimité :

ARRETE :

Article 1 :

Les Comptes annuels de l'exercice 2021 du CPAS de SAINT-GEORGES, votés en séance du Conseil de l'Action sociale du 27 juin 2022, **sont approuvés** comme suit :

Résultat budgétaire de l'exercice

Service ordinaire :	5.941,63 €
Service extraordinaire :	2.426,89 €
Total général :	8.368,52 €

Résultat comptable de l'exercice

Service ordinaire :	75.941,99 €
---------------------	-------------

Service extraordinaire :	13.746,71 €
Total général :	89.688,70 €

Article 2 :

La présente délibération est notifiée au Conseil de l'Action sociale de SAINT-GEORGES.

Monsieur WANTEN rentre en séance.

Monsieur le Bourgmestre-Président clôt la séance à 20h25.

La Directrice générale,
Catherine DAEMS.

Par le Conseil ;

Le Bourgmestre,
Francis DEJON.